

Madame la Présidente,
Madame la Directrice Générale,

Nous vous avons informée la semaine dernière de notre absence pour la première convocation de ce Comité Technique « Personnels et Missions » (CTPM) de la DGCCRF, la situation étant inacceptable tant sur le fond que sur la forme.

A ce jour, la situation n'a malheureusement pas évolué positivement.

Si l'ordre du jour nous est connu, nous n'avons toujours rien reçu sur les sujets les plus sensibles. Pour SOLIDAIRES CCRF & SCL, il est impensable que vous puissiez envisager que nous nous prononcerons sur des thématiques comme les effectifs, les projets innovants, ou la charte de déontologie sans aucune base de travail en ce qui concerne :

- La déontologie : le guide de déontologie est devenu charte de déontologie, sans autre explication ni diffusion d'une version actualisée depuis janvier dernier. SOLIDAIRES maintient ses griefs à l'encontre de ce qui avait été proposé à l'époque sur le fond et la forme ;
- Les effectifs : comment croire que vous ne disposez pas de la cartographie des effectifs et des évolutions que vous envisagez ? Quelle raison impérieuse vous pousse à les dissimuler ?
- Les mystérieux « Projets innovants » nous n'en savons pas plus et donc n'avons pas pu préparer nos interventions, remarques ou questions.

Nous exigeons donc que ces points soient retirés de l'ordre du jour de ce Comité Technique.

Cette façon de faire n'est d'ailleurs pas nouvelle. A ce titre, il était inadmissible de présenter des projets de texte dans le cadre du groupe de travail de service Central et SCN sans remettre les documents préalablement ni même en séance, les représentants des personnels ne seraient-ils pas jugés comme des ennemis pour en être destinataires ? Craignez-vous autant que les personnels voient de leurs yeux ce que vous prévoyez pour eux ?

SOLIDAIRES exige également le retrait du compte rendu du conseil d'établissement contenu dans le bilan formation. En effet, celui-ci ne nous a jamais été soumis pour approbation et il contient des erreurs manifestes sur les propos rapportés. SOLIDAIRES était certes à l'initiative de cette demande d'ajout au bilan mais pas de cette façon. Il y a un besoin urgent de formation prises de notes et compte rendu à l'ENCCRF ! La désinvolture globale, (volontaire ?), à l'égard des représentants des personnels n'est pas de mise alors que des menaces lourdes pèsent sur la pérennité de la CCRF :

- avancée d'Action Publique 2022, avec le support du comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre 2018 qui propose de « Réformer la DGCCRF », quand du côté agriculture il est question d'« améliorer les contrôles sur le plan qualitatif et quantitatif (organisations, moyens, pression de contrôle) » ;
- annonces de fusion des BOP 333 et 307 ainsi que le transfert de la gestion des directeurs de DDI et de DIRECCTE par le ministère de l'intérieur.

De plus, SOLIDAIRES demande la communication des remontées des préfets, des directeurs de DDI et de ceux des DIRECCTE concernant leurs propositions de réorganisation des services afin d'être totalement informés de la situation et des positions des uns et des autres pour en analyser les conséquences. Si le

Ministre et vous-même n'êtes pas totalement au courant des arbitrages Primo Ministériel, vous n'êtes pas restés inactifs, et nous vous demandons également de pouvoir disposer de vos propositions.

Vous avez fait organiser des réunions dans l'ensemble des services CCRF sur ce sujet, alors même qu'un an auparavant le même Ministre avait posé les mêmes questions ! Que de cervelles qui bouillonnent pour rien... il faut bien justifier les juteux écarts de rémunérations qui transparaissent dans le bilan social (rémunération nette mensuelle moyenne de 3423,75 € pour les inspecteurs et inspecteurs-experts, contre 7484,02 € pour l'encadrement hors emplois DATE).

SOLIDAIRES a déjà fait part lors de l'audience avec l'ancienne Secrétaire d'Etat, Delphine Geny-Stephan, du manque d'implication du Ministre pour défendre ses agents et leurs missions, alors qu'en parallèle, Bruno Le Maire a avancé masqué sur les propositions qu'il a portées dans le cadre d'AP 2022.

Le Ministre nous avait demandé de lui communiquer un argumentaire sur les missions sur lesquels il s'interrogeait. Pour notre part, nous lui avons transmis un document début octobre. Aucun retour à ce jour, à quoi cela sert-il répondre si aucune suite n'y est donnée ?

De votre côté, vous avez déjà commencé à restructurer la CCRF :

- au travers d'interdépartementalisation (en Bourgogne-Franche-Comté ou au Havre). Là encore, aucune information récente sur ces mesures.
- par une forte évolution du PNE 2019, avec une baisse de la volumétrie des contrôles, qui ne laisse pas présager d'une baisse de la charge de travail des agents, des TN lourdes remplaçant des TN de couverture du terrain comme l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) qui se limite désormais à un tiers des départements. Après des années de course effrénée aux chiffres, que cache cette nouvelle programmation, et quels moyens sont mis en appui aux enquêteurs ?

A l'inverse, toute cette effervescence ne masque pas une certaine négligence à l'égard de thématiques qui impactent ou vont impacter les services :

- fin 2017 début 2018, des visites des PED avaient été faites à Marseille, au Havre et à Roissy par Monsieur De Géry et l'IGS. Un rapport avait été prévu sur les problématiques et des solutions envisagées. Vous vous étiez engagée lors de la bilatérale avec SOLIDAIRES à ce que ce rapport soit fait. Force est de constater qu'il n'est jamais paru, alors qu'il correspond à une demande très importante des agents au regard de leurs conditions de travail et de la pénibilité subie.
- rien n'est envisagé concernant les conséquences de la création des collectivités Alsace et Corse, ou des implications du Brexit. Sur ce point, l'administration compte-t-elle sur un maintien du Royaume-Uni dans l'union douanière, voire un « dé-Brexit », pour retomber sur ses pieds ?

Ne pas informer les représentants des personnels traduit votre volonté de maintenir les agents dans l'ignorance des évolutions en cours, et ce dans le climat anxigène induit par AP 2022 : rémunération au mérite, fin des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des CHSCT, mobilité forcée, fin programmée du statut de la Fonction Publique.

SOLIDAIRES dénonce votre vision d'un monde divisé entre « les premiers de cordée » qui méritent de savoir et d'agir, et les autres qui n'auraient pour seule perspectives que de subir et s'adapter à un mouvement devenu perpétuel.

Pour SOLIDAIRES, vous ne pouvez continuer de la sorte et prétendre que vous agissez dans l'intérêt des agents, du respect de leurs missions, et de l'ordre public économique garant des droits de tous les citoyens contre les intérêts de quelques-uns.

Pour SOLIDAIRES, il est urgent de changer tant de cap que de méthode.

La balle est désormais dans votre camp.